

Communiqué du Conseil d'Etat

Rapport intermédiaire sur le projet de gouvernance commune entre la Faculté de biologie et de médecine et le CHUV

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport intermédiaire concernant les propositions de regroupement du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire et il confirme sa volonté de poursuivre ce projet. Il confie au même groupe de travail la suite des études qui devraient permettre la mise en place du projet au cours de la prochaine législature.

Le groupe de travail composé de représentants de l'UNIL, de sa Faculté de biologie et de médecine, des Hospices-CHUV, du DSAS, du DFJ et du DFIN établit le constat que l'importante séparation entre les systèmes de gouvernance hospitalière et académique de l'hôpital universitaire induit une dispersion des compétences et une complexification des procédures décisionnelles. Par conséquent, il propose une structure hospitalo-universitaire qui regroupe sous une même gouvernance l'ensemble des activités de soins, de recherche et d'enseignement en biologie et en médecine, qui sont actuellement développées à l'UNIL et aux Hospices-CHUV.

Le Conseil d'Etat demande au groupe de travail d'approfondir l'étude du modèle d'une Ecole de biologie et de médecine dirigée par un président issu du monde académique. Elle resterait intégrée au DSAS pour les questions hospitalières et à l'UNIL pour les questions académiques, mais serait dotée d'une gouvernance commune. Le groupe de travail est notamment chargé de proposer les consultations nécessaires concernant le modèle envisagé et, sur cette base, d'évaluer les avantages et les inconvénients du modèle proposé. Il doit aussi définir les conditions pour assurer des relations fructueuses entre biologie et médecine au sein de la nouvelle organisation, cette dernière représentant une conjonction de compétences unique en Suisse. Il devra également affiner la répartition des responsabilités, déterminer s'il y a des dispositions légales à adapter et proposer un calendrier de mise en oeuvre au cours de la prochaine législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 janvier 2007

Renseignements :

- **A.-C. Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, tél. 021 / 316 30 00**
- **P.-Y. Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021 / 316 50 04**
- **P. Broulis, chef du Département des finances, tél. 021/ 316 20 19**